



**Bureau communautaire  
17 septembre 2020  
Hôtel d'Agglomération – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 20  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 14  
Date de la convocation : 10 septembre 2020

**Présents :** J.P Fichère, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, J.P Lefèvre, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J.Y Roy, D. Troncin.

**Excusés :** D. Michaud, G. Fernoux-Coutenet, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, J. Péchinot.

**Date d'affichage :** 25 septembre 2020

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP458 – 39109 DOLE Cedex  
Tél. 03.84.79.78.40  
Fax. 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### **Référence**

Décision DB15/20

### **Objet**

Modification du tableau des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé la création des 2 postes suivants :

#### **1) Création d'un poste d'adjoint technique – Centre de loisirs de Tavaux**

Un agent employé sur le grade d'adjoint technique au centre de loisirs de Tavaux sur la base de 21 heures de travail hebdomadaire effectuée de manière régulière des heures complémentaires, son poste nécessitant plus de présence.

Afin de régulariser la situation de l'intéressé, il convient d'adapter son temps de travail à la nécessité du service, et de porter celui-ci à 29 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique à raison de 29 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et de supprimer le poste d'adjoint technique à raison de 21 heures hebdomadaires à compter de cette même date.

#### **2) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – Service de remplacement des secrétaires de mairie**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a créé en 2009 une plateforme de conseil et d'assistance aux communes membres, dans le domaine de l'assistance juridique et de l'aide aux recherches et au montage des dossiers de subventions.

Dans le cadre du processus de mutualisation des services et depuis janvier 2012, la mise à disposition de services peut être proposée aux communes membres afin de pourvoir au remplacement de personnel indisponible.

Devant la demande croissante des communes membres auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'assurer les remplacements des secrétaires de mairie en cas

d'absence, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18 heures 30 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 afin de répondre aux besoins des communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** un poste d'adjoint technique à raison de 29 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- **CRÉENT** un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18 heures 30 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- **SUPPRIMENT** un poste d'adjoint technique à raison de 21 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Fait à Dole,  
Le 17 septembre 2020,  
Le Président,

